

Compte-rendu de la réunion de quartier : quartier centre.

Salle du Conseil, Hôtel de Ville le mercredi 13 février à 18h30.

Environ 70 personnes présentes.



Comme pour les autres quartiers (ouest le 30 janvier et est le 6 février), l'objectif était d'échanger sur l'avenir de notre environnement.

Monsieur le Maire a ouvert la réunion en en rappelant le principe et en présentant les élus du groupe majoritaire présents :

Mme PECOUX, Mme THOMAS, M.BAUD, M.JOURNET et M.VANDROUX.

Etait présente aussi Mme TISSOT, DGS.

Le représentant du Quartier Centre a été présenté, il s'agit de M. Christian GALVEZ.

De plus amples informations seront communiquées sur son mail, son téléphone et son adresse complète car il aura en charge de faire remonter les doléances et questions vers la Municipalité.

Monsieur le maire rappelle que ces représentants sont des bénévoles qui se sont manifestés après l'appel lancé l'an passé lors des réunions de quartier. Il a ensuite invité les citoyens présents à poser leurs questions.

La restitution de celles-ci dans ce compte-rendu n'est pas chronologique, par souci de cohérence nous avons choisi de les organiser plutôt par thématiques.

1) Le Village en général, la circulation, les pistes cyclables, les modifications à venir, etc. :

- Présentation des pistes cyclables existantes et en projet. Suite à plusieurs questions sur le sujet, M. le Maire présente une carte du village avec le futur maillage des pistes cyclables et en donne les explications, bien que tout ne soit pas finalisé encore en termes de décisions.

Il est demandé à ce que ce plan soit sur le site de la mairie afin que les habitants puissent le consulter et réagir.

Monsieur le Maire indique, se référant à une proposition qui avait été faite (sans citer le Forum qui avait suggéré plusieurs possibilités de sortie du village !), qu'il est difficile de concevoir un tracé de piste qui traverserait des terres privées, les agriculteurs craignant des dégradations, dépôts de détritius... et bien sûr encore l'argument des routes qui ne sont pas gérées par le village mais par l'agglomération du pays de l'or ou le département.

- A certains endroits se pose le problème de la circulation et du stationnement. M. le Maire fait remarquer que les familles ont souvent plusieurs voitures et que certains habitants ne font pas l'effort d'utiliser leur emplacement privés, garage ou boxe dont ils disposent dans le jardin. Il rappelle qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs comme sur la chaussée et que la voie publique appartient à tous, il n'y a pas de place réservée sous prétexte qu'elle se trouve plus près de son domicile.

Pour rappel, stationner sur un trottoir est un stationnement dit « très gênant » passible de 135 euros d'amende (voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34212>). Il n'est pas interdit de se garer sur une chaussée où il n'y a pas de ligne si ce n'est pas gênant ou dangereux (voir article R 417 du code de la route). Un stationnement sur une piste cyclable est également dit « très gênant » donc passible de 135 euros d'amende.



- Avenue du Salaison : Un aménagement est prévu sur la dernière partie grâce à la nouvelle route qui passera entre le mas et la zac des châtaigniers : élargissement, trottoirs, arrêts de bus et piste cyclable, et un lien vers le rond-point sur la D613 (voir 2).
- Aménagement du petit Ravanel : Sur le site de l'ancienne déchetterie, créer un espace convivial qui serait relié au village par une piste cyclable. L'endroit doit garder un aménagement le plus naturel possible. Une commission doit être créée pour y réfléchir, en plus de la commission municipale.
(La première réunion de la commission s'est déroulée le 15/02,NDLR).
- Budget participatif : Une question est posée afin de connaître le processus de propositions et d'attribution. Il doit être imaginé par les concitoyens. Des réunions vont expliquer comment faire, les projets vont être étudiés.
Les élus donneront leur avis et une commission composée des personnes ayant fait une proposition aura la charge de choisir celle (ou celles) qui sera financée par ce budget. Les modalités seront bientôt disponibles sur le site web de la Mairie.
Doit-il y avoir une seule proposition de 50 000 € ou plusieurs se partageant la somme allouée ?
Monsieur le Maire avoue ne pas avoir pensé à cette possibilité. A réfléchir !
- Question sur les compteurs électriques Linki : La municipalité n'a pas le droit de s'y opposer, seul un particulier peut s'opposer individuellement à la pose.
- Question sur la qualité de l'air : L'association de M. FANDOS ADPMA9 a fait un travail important dans ce domaine. Il en ressort que les haies posées aux abords de l'autoroute ne sont pas suffisamment arrosées. La politique de l'ASF est de planter ce qui n'a plus besoin d'être arrosé après deux ans. Or, l'arrosage est insuffisant et pour exemple sur les merlons de la Crouzette, 25% de la végétation est morte en un an. L'ASF doit faire un effort en ce domaine en adaptant la végétation (arbustes/arbres plus grands) et en assumant l'arrosage (goutte-à-goutte) afin de protéger le village des nuisances des polluants atmosphériques.

2) Les itinéraires de sortie du village :

- Depuis la création de la ligne 3 (fréquentation par 2000 personnes par mois), le bus à la demande est réservé aux personnes âgées, du coup, il y a impossibilité pour la jeunesse de se rendre à MAUGUIO car plus aucun bus pour eux hors les bus scolaires. La municipalité va solliciter l'Agglomération.
- La circulation en direction de Montpellier par le chemin de Doscares est très dangereuse et accidentogène.
Il s'agit d'une voirie d'intérêt communautaire. M. le Maire explique que l'approche des propriétaires terriens a été très mal gérée par l'agglomération, il aurait fallu non par leur envoyer un courrier mais se déplacer et aller les voir, ce qu'il a fait.
Un accord a été trouvé sur l'élargissement avec l'ensemble des propriétaires, il faut maintenant que cela soit voté à l'agglomération.
- La question de la sortie de la RD24E sur la RD613 ex RN113 qui pose problème. Les demandes longtemps réitérées de feu ou de rond-point n'ont jamais abouties depuis plus de 30 ans. La mise en place d'un rond-point va enfin se faire un peu plus loin que le carrefour actuel en passant entre le Mas et la ZAC des Châtaigniers.

- Une question est posée sur le danger pour les piétons au passage du pont de la Crouzette. Il n'y a pas d'espace pour se déplacer à pieds en toute sécurité. Il n'y a rien d'envisagé, ni d'envisageable !!
- Le nombre insuffisant de trains en direction de Montpellier est soulevé. La municipalité se déclare incompétente en ce domaine, ce n'est pas de son ressort. La réponse de la SNCF suite à ses demandes est qu'il y a une gare à Baillargues.
- L'ADEM, la déviation Est de Montpellier (entre le rond-point où arrivent la D65E1, le chemin de la vieille poste et le boulevard Philippe Lamour, et le futur échangeur au niveau du Mas du Ministre): la municipalité déclare se battre aux côtés des viticulteurs pour protéger les coteaux de la Méjanelle et éviter que cette voie ne les traverse. La variante la plus éloignée du village a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) **Notre Quartier :**

- Rue Majurel : Problème de remontée des eaux lors de fortes pluies (épisodes cévenols notamment). L'assainissement relève du domaine de l'agglomération mais peu de réactions malgré des sollicitations. Il pourrait y avoir deux problèmes : un réseau de canalisation sous dimensionné et le raccordement des eaux pluviales au réseau d'assainissement de certaines maisons, ce qui ne doit pas être.
- Inquiétudes de riverains suite à des projets de constructions en cours (Pôle médical) ou annulés grâce à des procédures (rue Albert Dubout). Quelle vision et quelle position tient la Municipalité en terme de cadre de vie ? Va-t-elle continuer à protéger le côté pavillonnaire du village ou laisser se construire des immeubles ?
M. le Maire indique que la Mairie ne peut s'opposer à un projet s'il est cohérent avec la réglementation (loi ALUR de 2014 notamment et PLU) . Intervention de Mme TISSOT, DGS, qui précise qu'il existe deux classifications sur le PLU concernant les habitations : U1 permet la construction d'un immeuble (R+2), U2 seulement un pavillon (R+1) (voir plan de zonage du PLU).
L'assemblée demande qu'à la prochaine révision du PLU (à priori fin 2020) les orientations soient communiquées et consultables par les habitants.
De même, le problème de la préservation des espaces cultivables est abordé. Certains habitants s'inquiètent de voir les constructions croître autour du village.
Lors du prochain PLU, après concertation des agriculteurs, la Mairie maintiendra l'ensemble des zones agricoles et souhaite même demander à changer le zonage pour protéger les vignes des alentours si les agriculteurs sont d'accord. A ce jour, aucun propriétaire n'a fait la demande de modification de classification de son terrain en constructible.
De plus, M. le Maire rappelle qu'il n'y aura plus de projet de grandes constructions avant 2033 (SCOT).
- Demande d'un ralentisseur rue de la chicane. La pose de coussins berlinois pourrait être réfléchi entre le rond-point du planas et la résidence du vieux portail.
- Incivilités en termes de stationnement et de vitesse. Plusieurs personnes soulignent le problème de voitures qui se garent sur les pistes cyclables (ou empêchent que l'on se gare devant chez eux !), qui ne respectent pas les stops, qui roulent trop vite.
M. le Maire répond qu'il est difficile de se battre face aux incivilités, que des personnes déjà verbalisées à plusieurs reprises continuent de se garer à un emplacement interdit.

Une personne propose de supprimer les « Stop » et de fonctionner dans le village uniquement avec des priorités à droite comme c'est le cas à Manguio. La proposition fait réagir et engage des discussions.

De même, il est fait remarquer qu'il n'y a jamais de présence de la police municipale ou de la gendarmerie sur l'avenue des Costières alors que beaucoup de véhicules circulent sans respecter la zone 30.

Remarques diverses :

- ❖ A plusieurs reprises est fait remarquer le manque d'informations disponibles et consultables sur le site de la Mairie, notamment : le plan du projet des pistes cyclables (réponse : les tracés ne sont pas définitifs), les comptes-rendus de réunions, les informations sur les réunions de quartiers (plans).
Il est aussi demandé que les réflexions sur la modification du PLU qui devrait se faire courant 2020-2021 apparaissent afin de pouvoir prendre connaissance des orientations et volontés municipales dans ce domaine et de pouvoir réagir avant qu'il ne soit adopté.

- ❖ Un autre sujet n'a pas reçu de réponse (question posée en fin de réunion) :
L'absence d'un Gymnase et le choix de l'agrandissement du centre associatif (600 m² en quatre tranches de travaux) : quel choix pour quel avenir et quel besoins réels, quelles offres de pratiques sportives pour les jeunes du village ?

Fin de la réunion à 20h30